46B1960

CESSION DE PARTS SOCIALES

Le présent acte
déposé au
Tribunal d
de B

Le 15 SEP 2011

sous le N° 15134

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Eric DUPORGE, né le 15/06/1959 à BLAYE (33)
De nationalité française
Demeurant : 147 Rue Georges Bonnac 33000 BORDEAUX
Veuf, non remarié

ci-après dénommé "le cédant",
d'une part,

Cathie ALONSO, née le 18/12/1954 à SAINTES (17)
De nationalité française
Demeurant : 147 Rue Georges Bonnac 33000 BORDEAUX
Divorcée, non remariée

ci-après dénommé "le cessionnaire",
d'autre part,

Enregistré à POLE ENREGISTREMENT S.I.E. BORDEAUX CENTRE
Le 26/01/2011 Bordereau n°2011/166 Case n°31 Ext 1173
Enregistrement 25 € Pénalités :
Total liquidé vingt-cinq euros
Montant reçu vingt-cinq euros
L'Agent
Vanessa WARTELLE

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIT:

DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

Monsieur Eric DUPORGE, cédant déclare :

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,

- que la société ABC GRAVURE n'est pas en état de cessation des paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté, de redressement ou de liquidation judiciaires.

Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,

- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

ED

EXPOSE CONCERNANT LA SOCIETE

Suivant acte sous seings privés en date du 12 septembre 1996 établi à Bordeaux enregistré le 23 septembre 1996 au Service des Impôts de Bordeaux Centre (bordereau 508 case 21). Il existe une société à responsabilité limitée dénommée ABC GRAVURE, au capital de 76 224,51 € euros, divisé en 5 000 parts entièrement libérées, dont le siège est fixé 147 Rue Georges Bonnac 33000 BORDEAUX inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 409 108 636 La société ABC GRAVURE a pour objet principal l'activité de graphisme, gravure, décoration, signalétique sur métaux, plastique, verre et bijoux.

ORIGINE DE PROPRIETE DES PARTS SOCIALES

Le cédant possède dans cette Société 5 000 parts pour les avoir reçues en contrepartie de son apport en Nature de 75 379.14 € et d'un apport en numéraire de 845.37 € effectués lors de la constitution de la Société. Elles sont numérotées de 1 à 5 000.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

CESSION

Par les présentes, Monsieur Eric DUPORGE cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Madame Cathie ALONSO qui accepte 50 parts sociales numérotée de 1 à 50 sur les 5 000 parts lui appartenant dans la Société.

Madame Cathie ALONSO devient l'unique propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogée dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SEPT CENT CINQUANTE Euros (750 €) soit 15 EUROS (15 €) par part sociale, que Madame Cathie ALONSO a payé à l'instant même à Monsieur Eric DUPORGE qui le reconnaît et lui en donne valable et définitive quittance.

ED AC

AGREMENT DE LA CESSION

Monsieur Eric DUPORGE étant seul associé, cette cession ne nécessite donc pas d'agrément.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT / ENGAGEMENT DE CONSERVATION DES TITRES

Le cédant déclare que la société ABC GRAVURE n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer des apports en nature faits à la Société depuis plus de trois ans.

Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code Général des Impôts.

Assiette des droits :

Il sera perçu un droit de 3 % liquidé sur le prix de cession augmenté des charges ou sur la valeur réelle si elle est supérieure, auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 euros et le nombre total de parts de la Société.

En conséquence, la valeur après application de l'abattement servant à la liquidation des droits d'enregistrement est la suivante
750 euros - (23 000 euros x 50 / 50 000) = ~~727 €~~ 520 €

Engagement de conservation des titres

A l'issue de la cession de parts, la société ABC GRAVURE antérieurement assujettie à l'impôt sur le revenu devient soumise à l'impôt sur les sociétés.
En conséquence, les associés optent pour le paiement du droit fixe d'enregistrement et s'engagent à conserver les titres pendant au moins 3 ans.

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS.

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

ED AC

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à Bordeaux
Le 1er janvier 2011
(En. 6 exemplaires)

Eric DUPORGE

Lu et approuvé
Bon pour cession
de 50 parts
Bon pour Quittance

Cathie ALONSO

Lu et approuvé -
Bon pour acceptation
de la cession